



Mutuelle Saint-Martin

3 rue Duguay-Trouin 75280 PARIS CEDEX 06
☎ 01 42 22 07 77 ☎ 01 45 48 53 90
www.mutuelle-saint-martin.fr et www.mutuelleMSM.com

PARTAGE & Santé

**BULLETIN
TRIMESTRIEL n° 85
Mars 2006**

ISSN : 0764-5139

éditorial

Responsables

L'instauration de «contrats responsables» oblige notre Mutuelle à revoir certaines de ses garanties (prestations), pour conserver la non taxation de nos contrats (sinon, taxes de 7%, comme pour les contrats d'assurances). Ainsi, notre Mutuelle continuera de s'inscrire au cœur du mouvement mutualiste, responsable par nature et par conviction.

Par ailleurs, l'instauration d'un parcours de soins coordonné, avec un médecin traitant, la franchise d'un euro, etc., montrent la volonté de l'Etat de réformer notre système de santé, en maîtrisant mieux la qualité des soins et les dépenses.

Ce plan ambitieux ne pourra réussir qu'avec l'adhésion des professionnels de santé, et des usagers que nous sommes.

Les adhérents de notre Mutuelle ont depuis 1979, date d'instauration de notre régime complémentaire, déjà montré pleinement leur responsabilité. Leurs dépenses sont inférieures à celles des Français de même âge, déjouant les noirs pronostics des spécialistes qualifiés.

Ainsi notre Mutuelle a une bonne santé financière, malgré un âge moyen élevé de ses adhérents. L'existence des Maisons Agréées et du Forfait Soins Infirmiers CAVIMAC, véritable alternative à l'hospitalisation, prenant aussi en compte les problèmes de dépendance, le comportement raisonnable des prêtres, religieux et religieuses lorsqu'ils se soignent, montrent comment la réforme pourrait réussir.

Je voudrais enfin, en quelques mots, évoquer les perspectives d'avenir de la Mutuelle. L'arrivée récente de pasteurs, protestants, d'orthodoxes, de communautés nouvelles et de laïcs est encourageante.

Si l'on élargit notre champ de vision, des perspectives nouvelles se présentent à notre Mutuelle pour qu'elle maintienne voire développe ses activités.

Jean-Marie Guérin

Directeur de la Mutuelle Saint-Martin



vivre
l'esprit
mutualiste

2-3 ACTUALITÉS

Réunions régionales 2006

Carte de visite d'un Comité de gestion

Les vignettes orange

4 BIEN ÊTRE

Recette

JEU CONCOURS

Courrier des Lecteurs

Fichier commun

Réunions régionales 2006

[En bref...]

> Prochaine
Assemblée
générale
19 octobre 2006

> Réunions 2006

Secrétaires de
sections :
2 et 22 mars
Paris

Comités de
gestion :
Jeudi 6 avril
Toulouse
Jeudi 20 avril
Paris
Mardi 25 avril
Lyon
Jeudi 4 mai
Rennes
Mardi 16 mai
Paris
Mardi 23 mai
Nancy

> Fermeture de la
Maison de Repos
FONTENAY à
LAMALOU LES
BAINS
(séjours en basse
saison) depuis le
31 décembre 2005.

> Nouvelle maison :
Maison d'accueil
"Île Blanche"
B.P. 13
29241 LOCQUIREC
CEDEX
Tél : 02 98 67 43 72



Réunion des Secrétaires de Sections à Paris le 22 mars 2006 / Carrefours

Les réunions régionales 2006 ont pour thème «les sections». Après deux réunions avec les secrétaires de sections en mars, les prochaines réunions rassembleront les membres délégués des Comités de gestion en avril et en mai. Il sera rappelé le rôle de chacun au sein de la Section** et les questions posées et échangées en carrefours permettront de recueillir l'avis de tous.

Carte de visite d'un comité de gestion

les délégués*

Les délégués sont élus par les membres de la Section à laquelle ils appartiennent : 3 titulaires, 2 suppléants. L'un des titulaires est proposé comme président de Section (v. ci-contre). Les délégués ont un rôle de proximité à vivre : être attentifs aux questions et aux difficultés des adhérents quant aux soins, se donner des nouvelles des malades, et cela en lien avec le secrétaire qui reçoit les communications téléphoniques et le courrier. Ils ont également à gérer le Fonds d'entraide de Section, en se souciant des besoins financiers réels des adhérents pour leur santé et les soins nécessaires. Pour vivre l'esprit mutualiste, ils doivent être attentifs à ce qui touche la protection sociale, à la vie des adhérents, à la vie de la Mutuelle dans son ensemble, mais aussi en préparant activement l'Assemblée générale et en participant aux réunions régionales (lieu de partage, d'information...). ■

le Président*

Le président est l'un des délégués titulaires élus pour 5 ans par les membres de sa Section.

Il est nommé par le président du Conseil d'Administration de la Mutuelle Saint-Martin, sur proposition de l'évêque pour les prêtres diocésains et du ou des supérieurs pour les religieux.

Son rôle : réunir le Comité de gestion au moins une ou deux fois par an ; être en lien avec le secrétaire de Section ; veiller à ce que le Comité de gestion, en lien avec le secrétaire, soit attentif aux demandes, aux besoins et aux soucis des adhérents ; être attentif à ce qui vient du Siège de la Mutuelle ; faire le lien avec les autres délégués du Comité de gestion. ■

** Ces réunions concernent les membres de nos sections diocésaines et religieuses. Pour nos membres laïcs, une étude est en cours afin de constituer également des sections avec un Comité de gestion.

Le secrétaire de section*

Le secrétaire de Section a un rôle important dans la Section. C'est lui qui est en première ligne :

- il reçoit les demandes de renseignements des adhérents, quelles que soient les demandes.
- il reçoit les demandes des adhérents qui souhaitent bénéficier du fonds d'entraide et les présente au Comité de gestion.
- il peut guider les adhérents dans une éventuelle démarche auprès du Fonds National d'Entraide (qui ne peut intervenir qu'après le fonds d'entraide de Section), sans oublier de rappeler qu'auparavant une demande d'aide doit être faite auprès du Fonds d'Action Sanitaire et Sociale (FASS) des régimes de base des adhérents (CAVIMAC, CPAM...).
- il reçoit les circulaires de la Mutuelle Saint-Martin qu'il transmet sans retard aux membres du Comité de gestion.
- il envoie, chaque mois, au Siège les pièces justificatives de comptabilité, les relevés de comptes bancaires et toutes pièces demandées par le service comptable.

- dans le cas de contrats individuels : il recueille les adhésions des membres de sa Section et les envoie groupées au Siège ; il peut être contacté par le Siège pour des rappels de cotisations non payées.
- il assiste aux réunions du Comité de gestion dont il reçoit les consignes, en particulier pour les attributions du Fonds d'entraide de la Section. Il rédige un compte rendu et l'adresse à chacun des délégués, ainsi qu'au Siège de la Mutuelle, après l'avoir soumis au président de la Section.

Le secrétaire de Section a donc un rôle important dans la vie de la Mutuelle : il est un lien privilégié entre les adhérents et le Siège de la Mutuelle, un lien privilégié entre les membres du Comité de gestion, les adhérents et la Mutuelle. Au-delà de son rôle administratif nécessaire au service des adhérents, il est un vecteur essentiel pour qu'existent un tissu social et un esprit mutualiste, pour créer un lien social et fraternel au sein de la Mutuelle, pour que la communication se fasse au mieux pour que notre Mutuelle reste vivante et active. ■

* Ce qui est dit pour les hommes, au masculin, vaut pour les femmes, au féminin.



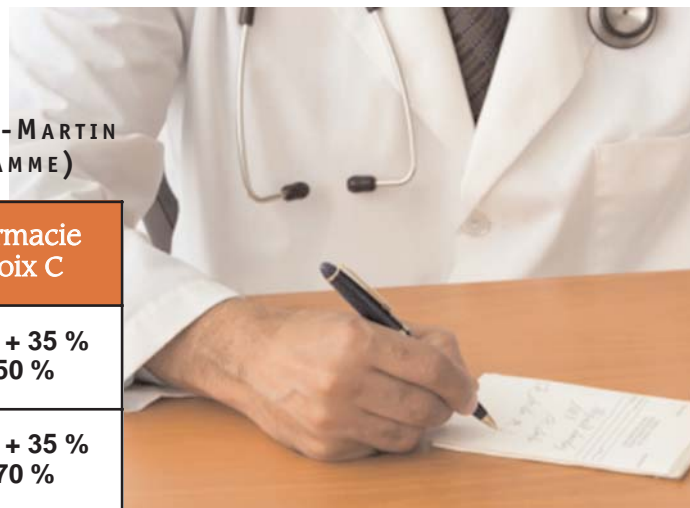
VIGNETTES ORANGE

Remboursement partiel par la Mutuelle

Depuis février 2006, le taux de remboursement Sécurité Sociale de certains médicaments «à service médical dit insuffisant» diminue et passe à 15 %. Il s'agit des médicaments de la classe des veinotoniques (stimulant de la paroi veineuse), dont la liste est parue au «Journal Officiel» du 17 janvier 2006. Ils sont désormais reconnaissables à leur vignette de couleur orange (ces médicaments avaient auparavant une vignette de couleur bleue). Ils seront remboursés partiellement par votre mutuelle (voir tableau ci-dessous).

REMBOURSEMENTS SÉCURITÉ SOCIALE + MUTUELLE SAINT-MARTIN (SELON LES CHOIX PHARMACIE DU NIVEAU 2 DE LA GAMME)

Choix du niveau 2 de la gamme	Pharmacie Choix A	Pharmacie Choix B	Pharmacie Choix C
Remboursement des vignettes orange	15 % + 65 % = 80 %	15 % + 45 % = 60 %	15 % + 35 % = 50 %
Rappel du remboursement des vignettes bleues	35 % + 65 % = 100 %	35 % + 45 % = 80 %	35 % + 35 % = 70 %



recette

Gratin de poisson sauce béchamel

> Préparez une sauce béchamel peu épaisse avec 25 g de beurre, 20 g de farine.

> Versez 25 cl de lait bouillant. Parfumez de muscade râpée.

> Coupez en petits quartiers 250 g de champignons de Paris. Faites-les sauter au beurre.

> Dans une casserole, placez 200 g d'épinards frais avec juste une noix de beurre.

> Salez légèrement.

> Couvrez et retirez après 2 minutes de cuisson.

> Ajoutez alors les champignons.

> Taillez votre filet de poisson (cabillaud ou lieu jaune) en dés de taille moyenne.

> Dans votre plat à gratin, disposez les épinards mélangés aux champignons, le poisson cru, et recouvrez-les de sauce béchamel.

> Saupoudrez 50 g de gruyère râpé et placez votre plat à gratin dans un four chauffé à 180° pendant 10 minutes.

> Laissez juste dorer.



recette par Didier Clément, chef cuisinier du Grand Hotel du Lion d'Or

S
U
R
S
E
C
T
E
U
R
S
I
E
R
D
E
S
C
O
U
R
I
E
R
S

Fichier commun

«Je vous ai informé de mon changement d'adresse et je n'ai pas reçu le dernier bulletin. Je reçois pourtant mes décomptes à la bonne adresse».

Ainsi que nous vous l'avions promis, désormais, le bulletin « Partage & Santé » sera adressé à **tous les adhérents** de la Mutuelle Saint-Martin de façon individuelle. De la même façon, chaque adhérent va recevoir « **le guide de l'adhérent** ». Ces différents envois seront effectués **selon la même base de données**, à savoir, celle du nouveau système informatique, par lequel vous recevez déjà vos cartes d'adhérents ou vos décomptes de remboursement de la Mutuelle. Sur l'enveloppe d'expédition du bulletin sera désormais inscrit **votre numéro d'adhérent**. Ainsi, pour toute modification, nous vous remercions à présent de bien vouloir vous adresser au responsable de votre diocèse ou institut ou à votre secrétaire de Section qui transmettra au **service Recouvrement** du Siège de la Mutuelle l'annexe 4 («modification administrative d'un assuré»), **sans oublier de mentionner votre numéro d'adhérent à 6 chiffres** (qui figure sur votre carte d'adhérent). ■

JEU-CONCOURS

(en partenariat avec Routes Bibliques)



Suite ...

QUESTIONS :

n°5 : Dans l'Eglise Latine, qu'est-ce qu'un «patriarche» et origine et nom du futur «patriarche de Jérusalem» ?

n°6 : Qui est l'auteur de cet extrait de prière : «Parce que je t'aime et que ce m'est un besoin d'amour de me donner». ?



1er lot : 1 voyage pour 2 à Assise et ses ermitages (6 jours au départ de Paris)

2ème lot : 1 semaine en maison de vacances pour 2 personnes

3ème, 4ème, 5ème lots : un livre de votre choix (valeur maximum : 25 €)

Règlement : Le jeu se déroule sur une année, dans les n° de P&S 83-84-85-86. Deux questions par numéro. Répondre dans les 8 jours à réception du n°86 à l'aide du coupon-réponse récapitulatif de l'ensemble des questions. Le nombre de bonnes réponses seront totalisées, les

gagnants seront tirés au sort par trois membres du comité de rédaction formant le jury. Peut participer : tout adhérent de la Mutuelle Saint-Martin (hors comité de rédaction et personnel), une réponse par membre adhérent.



Vos questions ou suggestions

☎ : 01 42 22 07 77

📠 : 01 45 48 53 90

@ : arnold@saintmartin.com.fr

www.mutuelle-saint-martin.fr